

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 43/2024

**OBJET : Autorisation  
spéciale  
d'investissement  
budgétaire – budget  
des eaux pluviales 2025**

**Date de convocation :  
12/11/2024**

Nombre de délégués

En exercice : 13  
Présents : 12  
procuration : 1  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre

Le 18 novembre à 20 heures,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaients présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER Jean-Pierre OBERTI délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Eric MONTAGNIER.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 32/2024 portant adoption du budget primitif 2024,

**Vu** la délibération 41/2024 portant adoption de la décision modification n°1 du budget des eaux pluviales,

**Considérant** que le budget primitif de 2025 ne sera pas présenté avant le mois de mars 2025 mais qu'il serait souhaitable de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année, une autorisation budgétaire spéciale peut être proposée,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'approuver les termes de l'autorisation budgétaire spéciale ci-dessous :

imputations	Intitulé	autorisations spéciales	observations
<b>chapitre 20</b>			
2031	études	49 197,00 €	lancement des études des opérations prévues sur 2025 ou complément d'études 2024
2033	annonces	1 090,00 €	notamment DIG chemin de la Vallée au Veau
<b>chapitre 21</b>			
2111	acquisition de terrain	1 500,00 €	
21532	travaux	36 495,86 €	remplacement et/ou gainage de réseaux non programmables

imputations	Intitulé	autorisations spéciales	observations
2188	autres immobilisations	2 500,00 €	
<b>chapitre 23</b>			
2315	travaux sur opérations	284 734,00 €	notamment lié à des opérations pour la gestion des ruissellements et des opérations de réhabilitation
<b>chapitre 45</b>			
45813	opérations pour compte de tiers	5 000,00 €	conventions de travaux avec les usagers
<b>Total</b>		<b>380 516,86 €</b>	

**Autorise** Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,  
Eric MONTAGNIER**

**Le Président,  
Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous-préfecture le : 26/11/2024  
De sa publication le : 26/11/2024  
Sur le site du SIAVOS.

